

Victime du madoff du boulonnais

Par jacqbo62, le 08/02/2012 à 19:49

Bonsoir,

J'ai, sous les conseils (oraux) de mon directeur de banque, placé de l'argent au "madoff du boulonnais" j'ai déposé plainte contre ce madoff. Puis je me retourner aussi, contre les mauvais conseils du banquier ?(qui a été licencié). et pour quel motif ? Merci de me répondre

Par youris, le 09/02/2012 à 13:30

bjr,

il faudra prouver que cet employé de banque vous a conseillé de placer de l'argent chez cette personne.

vous avez toute liberté pour mettre en cause cette personne mais je ne suis pas sur que cela vous permette de récupérer votre argent. cdt